



MOTION

Sur

Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail de Guyane

Le CESER GUYANE souhaite alerter la collectivité territoriale de Guyane sur la situation de l'ARACT de Guyane.

Les partenaires sociaux que nous sommes, ne comprenons pas que l'on puisse laisser périliter un tel outil qui existe à la Réunion, En Martinique, en Guadeloupe et dont l'intérêt ne fait aucun doute.

La structure traverse une situation budgétaire tellement catastrophique, (494 113 € de dettes) que sans l'appui de la CTG, c'est la disparition Inéluctable qui dans le moins pire des cas se traduira par un rattachement ou une tutelle de l'une des ARACT Antillaise.

Nos besoins en ingénierie sont amenés à être de plus en plus importants avec le développement de nouvelles filières porteuses d'emplois, je pense à l'industrie aurifère, Pétrolière, les métiers de la biodiversité, la filière agricole etc....

Nous ne sommes pas sûr que mobiliser les ARACT des Antilles pour répondre à nos besoins en ingénierie nous coutera moins cher.

Nous serions le seul DOM, pour lequel la collectivité ne prévoit aucune dotation fléchée 'Fonctionnement' à destination de l'ARACT.

En comparaison :

- La collectivité de GUADELOUPE participe à hauteur de 17% pour une dotation de 80 000 €

C.E.S.E.R GUYANE

Conseil Économique Social Environnemental Régional de Guyane

66 Avenue du Général de Gaulle - BP 47025 - 97307 CAYENNE cedex - Tél : 05 94 28 96 05 - Fax : 05 94 30 73 65

Mél : cabcesr@cr-guyane.fr - Site internet : www.ceser-guyane.fr

- La collectivité de la Réunion participe à hauteur de 11% du budget de fonctionnement pour une dotation de 125000 €
- La collectivité de la Martinique participe à hauteur de 15 % du budget de fonctionnement pour une dotation de 150 000 €

Comment peut-on accepter l'organisation d'une telle mise sous tutelle ?

L'Aract Guyane a alerté la CTG, fait des propositions d'un nouveau modèle économique notamment orienté sur l'Ingénierie du développement, le développement de partenariats techniques et opérationnels avec des opérateurs, tels que la médecine du travail, les services régionaux de prévention, et l'Université de Guyane.

De plus l'ARACT est mobilisée dans le cadre du CPER sur une mission d'appui au plan d'urgence, elle pourrait aussi être mobilisée dans la rédaction du rapport portant sur la construction du dialogue social en Guyane conformément à la loi 2017-256 portant sur l'égalité des chances.

L'ARACT Guyane vous a proposé un contrat cadre pour la période 2018-2020 avec une évaluation à terme sur la viabilité de la structure. Aucune réponse de la CTG à ce jour.

Nous n'avons vu dans le budget aucune ligne pour le financement de l'ARACT.

Nous suggérons que la CTG s'engage dans une négociation pour la signature du contrat cadre proposé par l'ARACT, avec dégagement d'une ligne budgétaire au même titre que celle des Antilles ou de la Réunion pour le financement du fonctionnement de ladite structure.

Fait délibéré en séance plénière, le mercredi 13 décembre 2017

2^{ème} Secrétaire au bureau du Ceser
Représentant de la CDTG

Jean-Pierre PIGREE